

Tél.: 03 89 69 20 10 Fax: 03 89 69 16 50

Version: 21/04/2015

Page 1 sur 4

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit: SIGNACRYL / SIGNACRYL ANTIDERAPANT

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial: SIGNACRYL / SIGNACRYL ANTIDERAPANT

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

**Utilisation du produit :** Peinture de marquage acrylique pour le sol.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Enduicolor

205 rue de Mulhouse 68300 Saint-Louis (France)

Tél: 03 89 69 20 10 Fax: 03 89 69 16 50

contact@enduicolor.fr

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 INRS - Institut National de Recherche sur la Sécurité

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Néant.

#### Classification selon le règlement n° 67/548/CEE.

Néant.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger	Néant.
Mention d'avertissement	Néant.
Mentions de danger	Néant.
Conseil de prudence	Néant.

# 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

#### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Description: Peinture pour sol en phase aqueuse à base de dispersion acrylique, de charges minérales et

d'adjuvants.

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas d'inhalation En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un

médecin si nécessaire.

En cas d'ingestion Rincer la bouche avec de l'eau et ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1 Agents d'extinction

Mélange non inflammable. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

Tél.: 03 89 69 20 10 Fax: 03 89 69 16 50

Version: 21/04/2015

Page 2 sur 4

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Produit: SIGNACRYL/SIGNACRYL ANTIDERAPANT

#### 5.2 Dangers particulier résultant de la substances ou du mélange

**Produit de décomposition dangereux** Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial Pas de prescription particulière.

# 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter le rejet du produit dans les égouts ou dans le milieu naturel.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Ne pas détériorer l'emballage.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités de stockage :

Local aéré et tempéré 5 à 35°C.

Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.

Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé.

# 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

# 8.2 Contrôles de l'exposition supplémentaires

Équipement de protection individuel :

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

**Protection des mains :** Le port de gants de protection n'est normalement pas nécessaire.

**Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.

**Protection du corps :** Porter des vêtements de protection à manches longues.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

# 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

illulcations generales.	
Aspect :	
Couleur :	Blanc
Forme :	Liquide
Odeur :	Faible
Valeur du pH à 20 °C :	7.5 à 8.5
Modification d'état	
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non applicable
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Non applicable
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20 °C :	Environ 1,45
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Diluable dans l'eau.



Tél. : 03 89 69 20 10 Page 3 sur 4

Version: 21/04/2015

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fax: 03 89 69 16 50

Produit: SIGNACRYL / SIGNACRYL ANTIDERAPANT

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

#### 10.4 Conditions à éviter

Éviter le gel.

## 10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de toxicité connue.

## Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

# 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

## Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

# Mélanges

Pas de données disponibles.

# 12.3 Potentiel de bio-accumulation

#### Mélanges

Pas de données disponibles.

# 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

# 12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

# 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets du produit

L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

**Destruction des récipients vides**Recyclage des emballages vides.

Nomenclature européen des déchets		
08 01 12	déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	
15 01 02	Emballages en matières plastiques	



Tél.: 03 89 69 20 10 Fax: 03 89 69 16 50

Page 4 sur 4

Version: 21/04/2015

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit: SIGNACRYL/SIGNACRYL ANTIDERAPANT

#### Emballages non nettoyés :

#### Recommandation:

Les emballages souillés doivent être vidés à fond, Après nettoyage adéquat, ils peuvent être réutilisés.

## Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### 14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

14. INI ORMATION RELATIVES AS TRANSPORT							
	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA			
14.1 Numéro ONU	-	-	-	-			
14.2 Nom d'expédition des							
Nations unies	-	_	-	-			
14.3 Classe(s) de danger	-	-	-	-			
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-			
14.5 Dangers pour	Non.	Non.	Non.	Non.			
l'environnement	Non.	NOII.	INOII.	NOTI.			
14.6 Précautions particulières	Toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés.						
à prendre par l'utilisateur							
14.7 Transport en vrac							
conformément à l'annexe II de	Non disponible.						
la convention de MARPOL							
73/78 et le recueil IBC							

# 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2004/42/CE Le produit ne contribue pas de manière significative à la quantité totale de COV dans les peintures

et les vernis.

Autres réglementations Observer les réglementations de la protection du travail.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

# **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

#### Abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.